

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance du 6 juin 2017 :

**ADOPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE D'UNE  
RÉSOLUTION VISANT À MODIFIER UNE DISPOSITION DE LA RÉOLUTION  
CA11 22 0234 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX AU REZ-DE-  
CHAUSSÉE DU BÂTIMENT SIS AU 2727, RUE SAINT-PATRICK  
(SECTEUR POINTE-SAINT-CHARLES)**

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 8 juin 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement